# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## électricité et gaz

Question écrite n° 13454

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la volonté de la Commission européenne d'obliger GDF et EDF à se séparer de leurs activités de transports. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La France est opposée à la séparation patrimoniale des activités de réseaux, tant dans le domaine du gaz que dans celui de l'électricité. Elle a, à cet égard, critiqué l'argumentation avancée par la Commission européenne à l'appui de ses propositions : aucun indicateur statistique ne permet de démontrer en Europe un impact de la séparation patrimoniale sur les prix de l'énergie et les investissements dans les infrastructures de transport. Du reste, en France, la présence au sein même des groupes verticalement intégrés des gestionnaires de réseaux ne pose pas de problème particulier de comportements discriminatoires : aucune plainte n'a été enregistrée en la matière auprès de la Commission de régulation en 2006 et en 2007. L'indépendance du réseau de transport d'électricité et de GRT-Gaz est du reste largement reconnue par les utilisateurs. La France, ainsi que huit autre pays (Allemagne, Autriche, Luxembourg, Lettonie, Bulgarie, Slovaquie, Grèce, Chypre), ont fait part de ces observations tout au long des discussions au sein du Conseil et du Parlement européen. Lors du conseil énergie, qui s'est tenu en décembre 2007, cette coalition s'est engagée à proposer une alternative à la séparation patrimoniale et, depuis lors, les services de ces pays ont élaboré une proposition de « séparation effective et efficace » des réseaux.

### Données clés

**Auteur :** M. Philippe Vuilque
**Circonscription :** Ardennes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 13454
**Rubrique :** Énergie et carburants
**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi
**Ministère attributaire :** Économie, finances et emploi

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2007, page 8123
**Réponse publiée le :** 25 mars 2008, page 2620